FICHES MÉTIERS

LJN FORMATION

LJN Formation - Ligue de Normandie de Judo
Organisme de Formation N° 25140233614
164 rue d'Auge - 14000 Caen - Tél : 02 31 83 25 50
www.ljn-formation.com - contact@ljn-formation.com
www.judonormandie.fr - judo.normandie@orange.fr

V-29/06/2021-SL

BPJEPS

JUDO - JUJITSU

Ligue de Normandie de Judo - Federation Francaise de Judo et Disciplines Associees
Organisme de Formation N° 25140233614 - Siret : 31338830800022 - 164 rue d'Auge - 14000 Caen
Tel : 02 31 83 25 50 - www.judonormandie.fr - judo.normandie@orange.fr

COMPÉTENCES LIÉES AU DIPLÔME

OBJECTIFS :

LE DIPLÔME EST OBTENU PAR LA CAPITALISATION DE 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC).
CES UNITES CORRESPONDENT AUX COMPÉTENCES SUIVANTES :

UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE
UC 2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT LE PROJET DE LA STRUCTURE (UC 1-2 LIÉS / VOLUME : 120H DE FORMATION)
UC 3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS DE LA FORME (VOLUME : 300H DE FORMATION)
UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITÉS DE LA FORME POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPÉTITION FÉDÉRALE - COURS COLLECTIF ET MUSCULATION/HALTEROPHILIE (VOLUME : 160H DE FORMATION)

LE TITULAIRE DU DIPLÔME ACQUIERT LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

- ENCADREMENT DE GROUPES ET D'INDIVIDUELS EN ASSURANT LA SÉCURITÉ DES PRATIQUANTS, DES PRATIQUES, DES TIERS ET DES LIEUX DE PRATIQUES.
- CONDUIRE DES ACTIONS D'ANIMATION, ET SUIVANT LA MENTION DES ACTIONS D'ENSEIGNEMENT JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPÉTITION, DANS LE CHAMP ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE DE LA MENTION.
- CONCEVOIR, ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS ET DES PROJETS, DANS LE CHAMP DE LA MENTION
- COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DE LA STRUCTURE ;
- PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE DES ACTIVITÉS ET À L'ENTRETIEN DU MATÉRIEL UTILISÉ.

ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUTE STRUCTURE
- COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE
- PRENDRE EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ
- CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE

METTRE EN OEUVRE LE PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE
- CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION
- CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION
- EVALUER UN PROJET D'ANIMATION

CONDUIRE UNE SÉANCE UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION
- CONCEVOIR LA SÉANCE LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE
- CONDUIRE LA SÉANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE
- EVALUER LA SÉANCE LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION OU DE L'OPTION POUR METTRE EN OEUVRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE
- CONDUIRE POUR TOUT PUBLIC UNE SÉANCE OU UN CYCLE EN UTILISANT LES TECHNIQUES DE LA MENTION OU DE L'OPTION
- MAÎTRISER ET FAIRE APPLIQUER LES RÈGLEMENTS DES DISCIPLINES DE LA MENTION OU DE L'OPTION

GARANTIR DES CONDITIONS DE PRATIQUE EN SÉCURITÉ DANS LA MENTION OU DANS L'OPTION

VOUS TROUVEREZ SUR LE SITE (CI-DESSOUS) DANS LA RUBRIQUE
HTTPS://WWW.JUDONORMANDIE.FR/PAGE/LORGANISME-DE-FORMATION LE TABLEAU
DES EQUIVALENCES EXISTANTES AVEC D'AUTRES DIPLÔMES.

Dates clés :

Sessions de formations en cours 2020/2021
- Initiale : 14/09/2020 - 29/06/2021
- Apprentissage : 14/09/2020 - 05/10/2021

Portes Ouvertes: 20/02/2021, 13/03/2021 et 10/04/2021

Période d'inscription:
- Du 01/01/2021 au 18/06/2021

Tests de sélection : 06/07/2021

Session de formation septembre 2021
- Initiale : 13/09/2021 - 29/06/2022
- Apprentissage : 13/09/2021 - 05/10/2022

Informations concernant l'apprentissage

Numéro UAI : 0142443E
Salaire : informations disponibles ICI
Temps de travail : Complet / 35h
Nom du diplôme : BPJEPS Judo Jujitsu
Numéro du diplôme: 49 (Autre diplôme ou titre de niveau bac)
le code diplôme : 44633524
NIR du stagiaire : n° de sécurité sociale
CFA d'entreprise : Non
Nom du CFA : Ligue de Judo de Normandie (LJN)
Coordonnées CFA :

LJN Formation (CRJS de Petit Couronne)
Rue J. Fitzgerald Kenenedy
76650 Petit Couronne

Siret : 31338830800022

RÉFÉRENCEMENT DU DIPLÔME

Code CERTINFO : 90833 (M/H), 90831 (CC)
Code FORMACODE : M / 15499, 15436, 15459, 44067 - CC : 15436, 15459, 44067
Code NSF : 335
Code ROME : G1204
Code RNCP : RNCP28573

Ligue de Normandie de Judo - Federation Francaise de Judo et Disciplines Associees
Organisme de Formation N° 25140233614 - Siret : 31338830800022 - 164 rue d'Auge - 14000 Caen
Tel : 02 31 83 25 50 - www.judonormandie.fr - judo.normandie@orange.fr

BPJEPS Judo

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

Nos épreuves de sélection :

Pré-Requis :
Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention «judo-jujitsu» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'education populaire et du sport (BPJEPS) spécialité «éducateur sportif».

Le candidat doit :

- Etre agé de 18 ans minimum et être 1er dan

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - «prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1) ou «attestation de formation au premiers secours» (AFPS)
  - «premiers secours en équipe de niveau 1» (PSE 1) en cours de validité
  - «premiers secours en équipe de niveau 2» (PSE 2) en cours de validité
  - «attestation de formation aux gestes et soins d'urgence» (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
  - «certificat de sauveteur secouriste du travail» (SST) en cours de validité

- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du judo-jujitsu datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- être titulaire de l'attestation de possession du grade «1er dan» judo-jujitsu délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération Française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées.

Tests de sélection :

1e partie : entretien oral

L'entretien oral se déroule sur une durée de 30 minutes maximum (10 minutes maximum de présentation par le candidat et 20 minutes maximum de questionnement par le jury).
Cet entretien s'appuie sur un document écrit de 5 à 10 pages dactylographiés présentant :
- le parcours du candidat : personnel, professionnel, sportif
- le projet professionnel du candidat : perspectives d'avenir, attentes de la formation...
- l'état de la réflexion sur le parcours de formation (financement de formation, structure d'accueil potentielle...)

2e partie : tests techniques notés sur 20 points

présentation de tout ou partie du Nage No Kata dans les rôles de Tori et Uke
présentation technique en Tachi-Waza et Ne-Waza utilisant les exercices conventionnels (uchi komi, nage komi et kagari geiko) parmi les différentes familles de techniques imposées par les évaluateurs.
5 randoris minimum, répartis entre Ne Waza et Tachi Waza aux choix des évaluateurs.

/// BPJEPS Judo

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Situations d'évaluation des UC 1 et 2 :

Le(la) candidat(e) rédige un document écrit personnel explicitant la conception (20 pages), la mise en oeuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes au maximum.

Situations d'évaluation de l'UC 3 :

Epreuve réalisée en structure d'accueil conventionnée avec l'organisme de formation.

1° modalité :

Le candidat élabore un cycle d'apprentissage d'au moins 7 séances réalisé dans une structure d'accueil pédagogique conventionnée avec l'organisme de formation.
Le candidat tire au sort une séance parmi les 7 séances du cycle d'animation transmises avant l'épreuve. Il dispose de 30 à 45 minutes de passage en situation avec au moins 8 pratiquants.
Il devra fournir le cycle par voie dématérialisée et support papier à l'organisme de formation 1 semaine avant l'épreuve.

2° modalité :

20 à 30 minutes d'entretien avec le jury, dont :
- 10 à 15 minutes sur la conduite des actions d'apprentissage mises en oeuvre par le stagiaire dans la progression du cycle d'animation et dans la pertinence de celui-ci.
- 10 à 15 minutes sur l'analyse et l'évaluation de la séance menée par le candidat. Il devra mobiliser ses connaissances, justifier ses choix éducatifs et pédagogiques.

Situations d'évaluation de l'UC 4 :

Epreuve réaliséeau sein du centre de formation.

1° modalité :

Le jury questionnera le candidat sur les aspects sécuritaires liés à la démonstration proposée ainsi que sur les évolutions technico-tactiques possibles.
Face à un jury de 2 évaluateurs minimum désignés par l'organisme de formation dans la liste habilitée par la DRAJES, le candidat présente :

- Technique Tachi-Waza : prestation libre commentée, de tout ou partie d'un système d'attaque et de défense (4 minutes) + présentation d'une technique par famille tirée au sort dans le programme technique du 1er et 2e Dan (Uchikomi et Nagekomi statique et dynamique, opportunités offertes, créées...).

Ligue de Normandie de Judo - Federation Francaise de Judo et Disciplines Associees
Organisme de Formation N° 25140233614 - Siret : 31338830800022 - 164 rue d'Auge - 14000 Caen
Tel : 02 31 83 25 50 - www.judonormandie.fr - judo.normandie@orange.fr

BPJEPS Judo

- Technique Ne-Waza : prestation libre commentée de 3 minutes à partir d'une situation choisie par le candidat dans le programme des situations d'étude Ne Waza + presentation d'une technique par famille tirée au sort dans le programme du 1er et 2e Dan (dans 2 situations différentes avec évolution à partir d'une défense).

- Jujitsu : Prestation libre présentatn des réponses défensives sur des attaques en saisie, en coups... dans une logique de self-défense (3 minutes), qui comprendra au moins 10 des situations proposées dans la programmation des situations d'étude Jujitsu.

- Kata : 1 Kata entier dans le rôle de Tori : Go No Sen No Kata + 2 séries tirées au sort parmi les 5 du Nage No Kata (1 parmi les 3 premières / 1 parmi les 4e et 5e séries) + 1 série tirée au sort dans chacun des katas suivants : Kodokan Goshin Jitsu et Katame No Kata.

2° modalité :

Le candidat élabore un cycle d'apprentissage d'au moins 7 séances (de 45 à 60 minutes) réalisé dans une structure d'accueil pédagogique conventionnée avec l'organisme de formation. Il devra fournir le cycle par voie dématérialisée et support papier à l'organisme de formation une semaine avant l'épreuve.

Le candidat prépare pendant 15 minutes, la résolution d'une situation problème en lien avec l'un des 7 thèmes abordés dans le cycle d'apprentissage transmis avant l'épreuve. Il dispose de 45 à 60 minutes de passage en situation avec un public d'au moins 2 pratiquants.

Suivi de 40 à 50 minutes d'entretien avec le jury, dont :

- 10 à 15 minutes sur la conduite des actions d'apprentissage mises en oeuvre par le stagiaire dans la progression du cycle d'animation et dans la pertinence de celui-ci.
- 10 à 15 minutes sur l'analyse et l'évaluation de la séance menée par le candidat. Il devra mobiliser ses connaissances, justifier de ses choix éducatifs et pédagogiques.

DEJEPS

JUDO - JUJITSU

Ligue de Normandie de Judo - Federation Francaise de Judo et Disciplines Associees
Organisme de Formation N° 25140233614 - Siret : 31338830800022 - 164 rue d'Auge - 14000 Caen
Tel : 02 31 83 25 50 - www.judonormandie.fr - judo.normandie@orange.fr

COMPÉTENCES LIÉES AU DIPLÔME

Objectifs :

Le diplôme est obtenu par la capitalisation de 4 unités capitalisables (UC) et s'appuie sur une alternance centre de formation/structure de stage (mise en situation pédagogique)
Ces unites correspondent aux compétences suivantes :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (uc 1-2 liés / volume : 120h de formation)
UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans les domaines de l'enseignement, de l'entraînement et de la formation (volume : 300h de formation)
UC4 : Encadrer la discipline sportive avec maîtrise et sécurité (volume : 280h de formation).

Le titulaire du diplôme acquiert les compétences suivantes :

- Animer, initier, perfectionner, entrainer et accompagner les judokas en vue des premières compétitions
- Coordonner et diriger une equipe d'enseignants de judo jujitsu, en qualité de directeur technique
- Exercer son activité dans le milieu associatif, privé, scolaire ou universitaire
- Etre une concepteur et un meneur de projets associatifs et sportifs (animations, compétitions, evènements, création de structure...)
- Former les formateurs et intervenir au sein d'une équipe technique départementale ou régionale

Concevoir un projet d'action de perfectionnement
- analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- formaliser les éléments d'un projet d'action
- définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action

Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- animer une equipe de travail
- promouvoir les actions programmees
- gérer la logistique desprogrammes d'action
- animer la démarche qualité

Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- conduire une démarche d'enseignement
- conduire une démarche d'entrainement
- conduire des actions de formation

Encadrer la discipline sportive en sécurité
- réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- assurer la sécurité des pratiquants

Vous trouverez sur le site (ci-dessous) dans la rubrique
https://www.judonormandie.fr/page/lorganisme-de-formation le tableau
des equivalences existantes avec d'autres diplômes.

Dates clés :

Sessions de formations en cours 2020/2021
- Initiale : 14/09/2020 - 29/06/2021
- Apprentissage : 14/09/2020 - 05/10/2021

Portes Ouvertes: 20/02/2021, 13/03/2021 et 10/04/2021

Période d'inscription:
- Du 01/01/2021 au 18/06/2021

Tests de sélection : 06/07/2021

Session de formation septembre 2021
- Initiale : 13/09/2021 - 29/06/2022
- Apprentissage : 13/09/2021 - 05/10/2022

Informations concernant l'apprentissage

Numéro UAI : 0142443E
Salaire : informations disponibles ICI
Temps de travail : Complet / 35h
Nom du diplôme : DEJEPS perfectionnement sportif mention Judo Jujitsu
Numéro du diplôme: 58 (Autre diplôme ou titre de niveau bac+2)
le code diplôme : 33633502
NIR du stagiaire : n° de sécurité sociale
CFA d'entreprise : Non
Nom du CFA : Ligue de Judo de Normandie (LJN)
Coordonnées CFA:
LJN Formation (CRJS de Petit Couronne)
Rue J. Fitzgerald Kenenedy
76650 Petit Couronne

Siret : 31338830800022
Durée de la formation : 1 948 heures (700 h en centre de formation et 1 248 h en entreprise)

RÉFÉRENCEMENT DU DIPLÔME

Code CERTINFO : 90833 (M/H), 90831 (CC)
Code FORMACODE : M / 15499, 15436, 15459, 44067 - CC : 15436, 15459, 44067
Code NSF : 335
Code ROME : G1204
Code RNCP : RNCP28573

Ligue de Normandie de Judo - Federation Francaise de Judo et Disciplines Associees
Organisme de Formation N° 25140233614 - Siret : 31338830800022 - 164 rue d'Auge - 14000 Caen
Tel : 02 31 83 25 50 - www.judonormandie.fr - judo.normandie@orange.fr

DEJEPS Judo

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

Nos épreuves de sélection :

Tests d'Exigences Préalables (TEP) :
Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention «judo-jujitsu» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'education populaire et du sport (BPJEPS) spécialité «éducateur sportif».

Le candidat doit :

- Etre agé de 18 ans minimum et 2e dan

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - «prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1) ou «attestation de formation au premiers secours» (AFPS)
  - «premiers secours en équipe de niveau 1» (PSE 1) en cours de validité
  - «premiers secours en équipe de niveau 2» (PSE 2) en cours de validité
  - «attestation de formation aux gestes et soins d'urgence» (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
  - «certificat de sauveteur secouriste du travail» (SST) en cours de validité

- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du judo-jujitsu datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- être titulaire de l'attestation de possession du grade «1er dan» judo-jujitsu délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération Française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées.

- Etre en possession d'une attestation d'activité d'enseignement d'au moins 300 heures dans la discipline judo-jujitsu au cours des 3 dernières années délivrée par le directeur technique national du judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

- réaliser un test technique d'une durée de 30 minutes d'un niveau de 2e dan, organisé par la Fédération Française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées (cf : organisation des épreuves de sélection de l'organisme de formation).

- réaliser un test pédagogique d'une durée de 30 minutes consistant en la conduite d'une séance de perfectionnement technique, suivi d'un entretien d'une durée de 20 minutes organisé par le directeur technique national de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

Tests de sélection :

1e partie : entretien oral

L'entretien oral se déroule sur une durée de 30 minutes maximum (10 minutes maximum de présentation par le candidat et 20 minutes maximum de questionnement par le jury).
Cet entretien s'appuie sur un document écrit de 5 à 10 pages dactylographiés présentant :
- le parcours du candidat : personnel, professionnel, sportif
- le projet professionnel du candidat : perspectives d'avenir, attentes de la formation...
- l'état de la réflexion sur le parcours de formation (financement de formation, structure d'accueil potentielle...)

2e partie : tests techniques notés sur 20 points

présentation de tout ou partie du Nage No Kata dans les rôles de Tori et Uke
présentation technique en Tachi-Waza et Ne-Waza utilisant les exercices conventionnels (uchi komi, nage komi et kagari geiko) parmi les différentes familles de techniques imposées par les évaluateurs.
5 randoris minimum, répartis entre Ne Waza et Tachi Waza aux choix des évaluateurs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Situations d'évaluation des UC 1 et 2 :

Le(la) candidat(e) rédige un dossier de 20 pages dactylographiées qui présente une expérience de conception et de coordination de la mise en oeuvre de programme de perfectionnement sportif en judo-jujitsu.

Ce projet doit être déjà réalisé, et présente : un diagnostic précis de la structure, les objectifs poursuivis, le détail des actions à mener, l'organisation financière et humaine, les démarches d'enseignement et les contenus mis en oeuvre, les éléments d'évaluation du projet.

Le dossier est présenté pendant 20 minutes maximum, il est suivi d'un entretien de 40 minutes maximum.

Situations d'évaluation de l'UC 3 :

1° Partie :

7 jours avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un dossier relatant l'expérience du candidat en enseignement, en perfectionnement sportif et formation de cadres réalisée dans une ou plusieurs structures d'alternance pédagogique pour différentes publics.
Le candidat prépare pendant 30 minutes une séance de perfectionnement technique.
Le candidat conduit cette séance pendant au minimum 30 minutes et au maximum 45 minutes, pour un public confirmé d'au moins 2 pratiquants en présence de deux évaluateurs.

2° Partie :

La séance perfectionnement technique est suivie d'un entretien de 30 à 45 minutes maximum, dont :
- 10 à 15 minutes avec les évaluateurs, au cours duquel le candidat analyse et évalue sa séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques, ainsi que la pertinence de cette séance au sein d'un cycle d'enseignement.
- 20 à 30 minutes avec les deux évaluateurs à partir du dossier préalablement transmis, relatant l'expérience du candidat en enseignement, en perfectionnement sportif et formation de cadres réalisés dans une ou plusieurs structures d'alternance pédagogique pour différents publics.

Situations d'évaluation de l'UC 4 :

Evaluation pratique s'appuyant sur un document écrit presentant le plan de la démonstration.
Le candidat doit être capable d'analyser, de démontrer la bonne pratique avec les partenaires de son choix.
Face à un jury de 2 experts minimum, ladémonstration a une durée maximale de 60 minutes :
- 2 katas tirés au sort parmi les katas suivants, dans le rôle de Tori : Nage No Kata, Katame No Kata, Kime No Kata, Go No Sen No Kata, Kodokan Goshin Jitsu.

Les évaluateurs demandent au candidat de démontrer tout ou partie d'un des katas dans le rôle d'Uke afin d'évaluer la maitrise des conditions sécuritaires jujitsu :
- tout ou partie d'un système d'attaque et de défense en Tashi Waza (travail debout) d'au moins 7 minutes et Ne Waza (travail au sol) d'au moins 7 minutes.
- Une expression libre d'au moins 4 minutes présentant des réponses défensives sur des attaques en saisie, en coups dans une logique de jujitsu.
Cette démonstration technique est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum avec 2 évaluateurs, sur les aspects sécuritaires liés à la discipline parmi lesquels : la sécurité des pratiquants et des tiers, la prévention des conduites à risque ou l'éthique sportive.

BPJEPS

ACTIVITES DE LA FORME

COMPÉTENCES LIÉES AU DIPLÔME

OBJECTIFS :

LE DIPLÔME EST OBTENU PAR LA CAPITALISATION DE 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC).
CES UNITES CORRESPONDENT AUX COMPÉTENCES SUIVANTES :

UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE
UC 2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT LE PROJET DE LA STRUCTURE (UC 1-2 LIÉS / VOLUME : 120H DE FORMATION)
UC 3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS DE LA FORME (VOLUME : 300H DE FORMATION)
UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITÉS DE LA FORME POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPÉTITION FÉDÉRALE - COURS COLLECTIF ET MUSCULATION/HALTEROPHILIE (VOLUME : 160H DE FORMATION)

LE TITULAIRE DU DIPLÔME ACQUIERT LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

- ENCADREMENT DE GROUPES ET D'INDIVIDUELS EN ASSURANT LA SÉCURITÉ DES PRATIQUANTS, DES PRATIQUES, DES TIERS ET DES LIEUX DE PRATIQUES.
- CONDUIRE DES ACTIONS D'ANIMATION, ET SUIVANT LA MENTION DES ACTIONS D'ENSEIGNEMENT JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPÉTITION, DANS LE CHAMP ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE DE LA MENTION.
- CONCEVOIR, ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS ET DES PROJETS, DANS LE CHAMP DE LA MENTION
- COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DE LA STRUCTURE ;
- PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE DES ACTIVITÉS ET À L'ENTRETIEN DU MATÉRIEL UTILISÉ.

ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUTE STRUCTURE
· COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE
· PRENDRE EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ
· CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE

METTRE EN OEUVRE LE PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE
· CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION
· CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION
· EVALUER UN PROJET D'ANIMATION

CONDUIRE UNE SÉANCE UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION
· CONCEVOIR LA SÉANCE LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE
· CONDUIRE LA SÉANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE
· EVALUER LA SÉANCE LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION OU DE L'OPTION POUR METTRE EN OEUVRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE
· CONDUIRE POUR TOUT PUBLIC UNE SÉANCE OU UN CYCLE EN UTILISANT LES TECHNIQUES DE LA MENTION OU DE L'OPTION
· MAÎTRISER ET FAIRE APPLIQUER LES RÈGLEMENTS DES DISCIPLINES DE LA MENTION OU DE L'OPTION

GARANTIR DES CONDITIONS DE PRATIQUE EN SÉCURITÉ DANS LA MENTION OU DANS L'OPTION

VOUS TROUVEREZ SUR LE SITE (CI-DESSOUS) DANS LA RUBRIQUE
HTTPS://WWW.JUDONORMANDIE.FR/PAGE/LORGANISME-DE-FORMATION LE TABLEAU
DES EQUIVALENCES EXISTANTES AVEC D'AUTRES DIPLÔMES.

LJN Formation
Organisme de Formation N° 25140233614 - 164 rue d'auge - 14000 Caen
www.ljn-formation.com - contact@ljn-formation.com
Fixe : 02 31 83 25 50

BPJEPS AF

DATES CLÉS :

SESSIONS DE FORMATIONS EN COURS 2020/2021
- INITIALE : 14/09/2020 - 29/06/2021
- APPRENTISSAGE : 14/09/2020 - 05/10/2021

PORTES OUVERTES: 20/02/2021, 13/03/2021 ET 10/04/2021

PÉRIODE D'INSCRIPTION:
- DU 01/01/2021 AU 18/06/2021

SESSION TEP: VOIR CALENDRIER RÉGIONAL (SITE DRAJES NORMANDIE)

TESTS DE SÉLECTION : 06/07/2021

SESSION DE FORMATION SEPTEMBRE 2021
- INITIALE : 13/09/2021 - 29/06/2022
- APPRENTISSAGE : 13/09/2021 - 05/10/2022

INFORMATIONS CONCERNANT L'APPRENTISSAGE

NUMÉRO UAI : 0142443E
SALAIRE : INFORMATIONS DISPONIBLES ICI
TEMPS DE TRAVAIL : COMPLET / 35H
NOM DU DIPLÔME : BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME MENTION COURS COLLECTIFS ET MUSCULATION/HALTÉROPHILIE.
NUMÉRO DU DIPLÔME: 49 (AUTRE DIPLÔME OU TITRE DE NIVEAU BAC)
LE CODE DIPLÔME : 44633524
NIR DU STAGIAIRE : N° DE SÉCURITÉ SOCIALE
CFA D'ENTREPRISE : NON
NOM DU CFA : LIGUE DE JUDO DE NORMANDIE (LJN)
COORDONNÉES CFA:
LJN FORMATION (CRJS DE PETIT COURONNE)
RUE J. FITZGERALD KENENEDY
76650 PETIT COURONNE

SIRET : 31338830800022
DURÉE DE LA FORMATION : 1 918 HEURES (760 H EN CENTRE DE FORMATION ET 1 158 H EN ENTREPRISE)

RÉFÉRENCEMENT DU DIPLÔME

CODE CERTINFO : 90833 (M/H), 90831 (CC)
CODE FORMACODE : M / 15499, 15436, 15459, 44067 - CC : 15436, 15459, 44067
CODE NSF : 335
CODE ROME : G1204
CODE RNCP : RNCP28573

/// BPJEPS AF

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

Tests d'exigences préalables :

Tests d'exigences préalables (TEP) :
l'obtention de ces tests est obligatoire pour prétendre à l'entrée en formation sur un brevet professionnel de la jeunesse, de l'education populaire et du sport (BPJEPS) spécialité «activités de la forme», quelque soit la/les mentions visées.

Tests techniques :

épreuve 1 : test navette «luc léger»

Les candidats doivent réaliser les performances suivantes pour valider l'épreuve :
- Femme : palier 7 réalisé (complété)
- homme : palier 9 réalisé (complété)

épreuve 2 :

Option «Cours Collectif» :
le(a) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant 10 minutes d'échauffement collectif, 20 minutes de passage en STEP à un rythle de 128 à 132 battements cardiaques par minute dont 2 minutes de retour au calme, 20 minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. le(a) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. il/elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchainement simple.

Option «Haltérophilie/Musculation»
le(a) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices suivants :
- Squat : femme 5 répétitions à 75% du pdc / homme 6 répétitions à 110% du pdc
- Traction : femme 1 répétition (menton ou nuque - barre) / homme 6 répétitions (menton ou nuque - barre)
- Développé-couché : femme 4 répétition à 40% du pdc / homme 6 répétitions à 80% du pdc

Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) :

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention «judo-jujitsu» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'education populaire et du sport (BPJEPS) spécialité «éducateur sportif».

Le candidat doit :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - «prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1) ou «attestation de formation au premiers secours» (AFPS)
  - «premiers secours en équipe de niveau 1» (PSE 1) en cours de validité
  - «premiers secours en équipe de niveau 2» (PSE 2) en cours de validité
  - «attestation de formation aux gestes et soins d'urgence» (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
  - «certificat de sauveteur secouriste du travail» (SST) en cours de validité

- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des «activités de la forme» datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- avoir satisfait aux tests d'exigences préalables (TEP)

LJN Formation
Organisme de Formation N° 25140233614 - 164 rue d'auge - 14000 Caen
www.ljn-formation.com - contact@ljn-formation.com
Fixe : 02 31 83 25 50

BPJEPS AF

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

Nos épreuves de sélection :

Les epreuves de sélection consistent en 2 parties distinctes :

1e partie : entretien oral de 30 minutes maximum noté sur 20 points (10 minutes de présentation du candidat et 20 minutes de questionnement du jury)

Cet entretien s'appuiera sur un document écrit de 5 à 10 pages dactylographiées (a remettre le jour du test) présentant :

- le parcours du candidat
  - *personnel*
  - *professionnel*
  - *sportif*
- le projet professionnel du candidat :
  - *perspectives d'avenir à court, moyen et long terme*
  - *attentes de la formation*
- l'état de la reflexion sur le parcours de formation
  - *financement de formation*
  - *structure d'acceuil potentielle*

2e partie : test technique noté sur 20 points, composé de :

- course a pied : 3 x 400m (temps annoncé et régularité des 3 courses, récupération de 4 minutes)
- création et mise en place de tout ou partie d'un circuit training (en poids de corps). Thème : developpement du potentiel physique général, 20 minutes (a remettre sous forme de document papier le jour des tests)
- suivre un circuit training réalisé par un formateur n'excédant pas 20 minutes.

Option «Cours Collectifs) : suivre une chorégraphie

Le candidat devra suivre une chorégraphie réalisée par un formateur. Cette chorégraphie pour être découpée en plusieurs temps (step, lia...), le total n'excédant pas 20 minutes.
l'enchainement comprendra :
- des éléments de force
- des éléments de souplesse
- des éléments de rotation «tours» et de détente «sauts»
- des changements de rythme «temps de contretemps»
- des variations de direction, de niveau
- l'utilisation de l'espace
- un travail de coordination, de fluidité de mouvement
- l'enchainement devra être harmonieux, fluide et cohérent

Option «haltérophilie/musculation» : réussir au moins 3 des 6 mouvements suivants :

- soulevé de terre (hommes : 2 reps à 100% du pdc / femmes : 2 reps à 90% du pdc)
- arraché (hommes : 2 reps à 65% du pdc / femmes : 2 reps à 55% du pdc)
- épaulé-jeté (hommes : 2 reps à 80% du pdc / femmes : 2 reps à 65% du pdc)
- squat clavicule (hommes : 5 reps à 85% du pdc / femmes : 5 reps à 70% du pdc)
- tirage poitrine buste penché (hommes : 6 reps à 55% du pdc / femmes : 6 reps à 40% du pdc)
- développé debout devant (hommes : 6 reps a 50% du pdc / femmes : 6 reps à 35% du pdc)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Situations d'évaluation des UC 1 et 2 :

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en oeuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de la forme.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.

Situations d'évaluation de l'UC 3 :

1° Production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par la DRAJES ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve, comprenant :

Support activité « cours collectifs » :
- Un cycle d'animation en « cours collectifs » réalisé dans une structure d'alternance pédagogique, composé des trois séances d'animation suivantes : une en « cardio chorégraphié », une en « renforcement musculaire » et une en « étirement », d'une durée de 30 minutes à 60 minutes chacune, pour un public d'au moins 6 personnes.

Support activité « haltérophilie, musculation » :
- Deux cycles d'animation en « haltérophilie, musculation » réalisés dans une structure d'alternance pédagogique, composé de six séances d'animation minimum chacun, s'adressant à une personne ou à un groupe. Chaque cycle porte sur un objectif différent choisi parmi :
  - le développement des qualités physiques (force, puissance, vitesse, explosivité) ;
  - la prise de masse musculaire ;
  - la perte de poids ;
  - le renforcement musculaire ;
  - le sport bien être ;
  - la réathlétisation ou réhabilitation fonctionnelle.

Les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) sont informés du choix de la séance d'animation support de la certification au plus tard une semaine avant l'épreuve.

2° Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en oeuvre de la séance d'animation.
Le(la) candidat(e) conduit la séance d'animation au sein de sa structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 60 minutes au maximum.
La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum comprenant :
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression du cycle d'animation figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e), au sein duquel est issue cette séance d'animation, ainsi que sur la démarche pédagogique et l'évolution des futures séances.

LJN Formation
Organisme de Formation N° 25140233614 - 164 rue d'auge - 14000 Caen
www.ljn-formation.com - contact@ljn-formation.com
Fixe : 02 31 83 25 50

BPJEPS AF

Situations d'évaluation de l'UC 4 :

Epreuve certificative de l'UC4 a) option « cours collectifs »

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans l'option cours collectifs.
Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1° Démonstration d'une technique de l'option « cours collectifs » pendant trois fois 20 minutes (trois familles d'activités)

Pour la démonstration technique, un évaluateur peut évaluer au maximum huit candidats.
Le(la) candidat(e) suit un cours de niveau de pratique intermédiaire à niveau de pratique confirmé, composé de trois parties présentées dans l'ordre chronologique suivant :
- 20 minutes de « cardio chorégraphié »,
- 20 minutes de « renforcement musculaire »,
- 20 minutes « d'étirements».

2° Conduite de séance de l'option « cours collectifs »

Pour la conduite de séance et lors de l'entretien, le(la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.
Le(la) candidat(e) prépare, pendant 40 minutes, une séance composée de deux séquences d'apprentissage consécutives de 20 minutes chacune, comprenant deux activités différentes de celle évaluée lors de l'UC 3 pour un public d'au moins 6 personnes.
Le(la) candidat(e) conduit les deux séquences d'apprentissage. Les séquences doivent être adaptées au niveau du public mis à disposition par l'organisme de formation.
La conduite des deux séquences est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix pédagogiques de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.
La démonstration technique et la conduite des deux séquences peuvent se dérouler dans des temps différents et dans l'ordre choisi par l'organisme de formation.

Epreuve certificative de l'UC4 b) option « haltérophilie, musculation »

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minima niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans l'option haltérophilie, musculation.
Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1° Démonstration technique en haltérophilie

Le(la) candidat(e) tire au sort trois mouvements : un parmi l'arraché ou l'épaulé-jeté et deux parmi : squat clavicule, soulevé de terre, tirage poitrine buste penché, développé devant debout.
La charge est déterminée en fonction du poids de corps (cf tableau « démonstrations techniques »).
Elle est arrondie au multiple de 2.5 kg inférieur.

Seules les répétitions correctes sont comptabilisées.
Au bout de trois répétitions incorrectes la démonstration technique est arrêtée et n'est pas validée.
Les athlètes de haut niveau en haltérophilie inscrits ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport sont dispensés de la démonstration technique.

LJN Formation
Organisme de Formation N° 25140233614 - 164 rue d'auge - 14000 Caen
www.ljn-formation.com - contact@ljn-formation.com
Fixe : 02 31 83 25 50

BPJEPS AF

2° Conduite d'une séance d'entraînement en musculation

Préalable requis : validation de la démonstration technique en haltérophilie.

Pour la conduite de cette séance et lors de l'entretien, le (la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.
Le(la) candidat(e) conduit une séance d'entraînement d'une durée de 45 minutes pour un public de une à deux personnes en musculation en utilisant, au cours de cette séance, comme supports les appareils, engins, barres, présents sur le plateau pendant de deux fois quinze minutes ou trois fois dix minutes.
La séance est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.

VAE

JUDO - JUJITSU ET ACTIVITÉS DE LA FORME

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) peut être réalisé avec la mise en place d'un plan d'accompagnement du candidat dans la démarche d'obtention d'un diplôme.
L'accompagnement est une aide méthodologique assurée par l'Organisme de Formation de la Ligue de Normandie de Judo, labellisé par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).
Cette aide permet d'acquérir une méthode de travail pour identifier des pratiques, les décrire et les analyser en détail, par oral puis par écrit, à travers un questionnement. L'accompagnement peut également aider à préparer l'entretien complémentaire avec le jury.

Les plus de l'accompagnement :

- Un accompagnement de qualité, prodigué par des cadres experts de la FFJDA
- Un réel partage et une proximité quant à l'élaboration de la VAE
- Des formateurs faisant partie de l'équipe régionale, et ayant une grande expérience de l'enseignement

Les formateurs sont des experts diplômés : professorat de sport, maitrise en Staps, brevet d'état 2e degré, desjeps, directeur technique de grands clubs....

Les diplômes éligibles à la VAE :

- CQP MAM
- BPJEPS Judo Jujitsu
- DEJEPS Judo Jujitsu
- BPJEPS Activités de la Forme

Le financement

L'accompagnement des différents diplômes est catégorisé en forfait, comprenant également les frais de présentation à l'examen.

Forfait 1 (conseillé pour le CQP MAM) : 1h de positionnement + 5h d'accompagnement : 450€
Forfait 2 (conseillé pour le BPJEPS) : 1h de positionnement + 16h d'accompagnement : 850€
Forfait 3 (conseillé pour le DEJEPS) : 1h de positionnement + 25h d'accompagnement : 1050€

L'accompagnement est finaçable par différents organismes : OPCO, Compte Personnel de Formation, Pole Emploi...

Les pièces justificatives à fournir

Pour réaliser une VAE, il est nécessaire de respecter certaines conditions et de fournir les documents attestant de celles-ci :

- Justificatif d'identité (photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport civile ou du titre de séjour)
- Pour les activités salariées : une attestation signée de l'employeur ou les bulletins de salaire (+ un relevé de carrière en cas de besoin)
- Pour les activités bénévoles : une attestation signée par deux responsables de la structure dans laquelle le candidat a exercé ou exerce.
- Pour les activités non salariées (libérales) : l'inscription auprès d'organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, urssaf ou autre document attestant de l'activité professionnelle libérale.

LJN Formation
Organisme de Formation N° 25140233614 - 164 rue d'auge - 14000 Caen
www.ljn-formation.com - contact@ljn-formation.com
Fixe : 02 31 83 25 50

VAE

Les conditions préalables (pré-requis)

Pour réaliser une VAE, il est nécessaire de respecter certaines conditions préalables (pré-requis) et de fournir les documents attestant de celles-ci :

- Etre agé de 18 ans
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - «prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1) ou «attestation de formation au premiers secours» (AFPS)
  - «premiers secours en équipe de niveau 1» (PSE 1) en cours de validité
  - «premiers secours en équipe de niveau 2» (PSE 2) en cours de validité
  - «attestation de formation aux gestes et soins d'urgence» (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
  - «certificat de sauveteur secouriste du travail» (SST) en cours de validité
- Posséder le grade de ceinture noire 1er Dan (pour le BPJEPS Judo Jujitsu), ou de 2e dan (pour le CQP MAM et le DEJEPS Judo Jujitsu)
- Posséder un certifcat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline pour laquelle la VAE est réalisée (Judo Jujitsu ou Activités de la Forme).
- Fournir une attestation d'implication dans l'enseignement (salarié ou bénévole) :
  - Attester de 1607h pour une VAE sur un CQP MAM
  - Attester de 2400h durant un minimum de 36 mois pour un BPJEPS Judo Jujitsu ou Activités de la Forme ou un DEJEPS Judo Jujitsu

Les conditions d'obtention du diplôme

L'obtention d'un diplôme par VAE est soumise à plusieurs étapes devant être respectées dans l'ordre :

- Etape 1 : Posséder l'ensemble des conditions préalables (pré-requis)
- Etape 2 : Remplir le dossier de recevabilité
- Etape 3 : Valider la recevabilité et télécharger le dossier (partie 2) de la VAE
- Etape 4 : Remplir le dossier de VAE, en respectant les formes et procédures exigées
- Etape 5 : Entretien d'explicitation avec le jury, qui justifie les expériences décrites dans le dossier.

Les dossiers VAE sont à télécharger auprès de la FFJDA pour le CQP MAM, et de la DRAJES pour les BPJEPS et DEJEPS.